



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Le patrimoine : une lecture de la gestion des espaces boisés

*J. de MONTGOLFIER
D. NORMANDIN*

La forêt, ce "patrimoine vivant, protecteur, économique, social et culturel" (Jouvenel, 1978), est un domaine dont la gestion a, depuis longtemps déjà, préoccupé l'homme. C'est même sans doute, parmi les ressources naturelles, celle qui a donné lieu le plus anciennement à l'élaboration de règles, implicites puis explicites, destinées à assurer sa conservation et son entretien (INSEE, 1986). Quand la raréfaction des ressources forestières est devenue sensible, la question s'est en effet posée de déterminer les procédures d'intervention les plus efficaces pour assurer le renouvellement des espaces boisés et leur adéquation aux besoins nouveaux de la société.

On peut distinguer plusieurs grands types d'approches de la gestion des espaces boisés (Montgolfier, Bertier, 1980). Celle d'abord de l'aménagement forestier traditionnel, la plus ancienne, qui repose principalement sur une logique biologique de croissance des peuplements forestiers et s'insère dans une perspective de production soutenue. L'approche économique s'est, quant à elle, surtout attachée, dans un cadre néo-classique, à appliquer au cas de la forêt les techniques du calcul économique pour maximiser des fonctions intertemporelles d'utilité individuelles ou collectives. Des approches de type écologique ou relevant de l'aménagement du territoire ont également été développées.

Quel que soit le point de vue qui les sous-tend — point de vue qui est lié au contexte socio-historique dans lequel elles ont été produites — et qui n'est pas toujours exempt de considérations politiques (Buttoud, 1979), ces diverses approches visent toutes à fournir des éléments d'aide à la décision. Il s'agit d'élaborer des outils permettant aux décideurs, à chaque niveau (unité de gestion, territoire local, nation), de fixer des objectifs de gestion, de déterminer des modalités concrètes d'intervention, d'apprécier les conséquences de diverses solutions possibles et leur adéquation aux objectifs poursuivis, et enfin de mettre en place des formules efficaces d'encadrement et d'organisation socio-politique.

Dans ce cadre général, cet article rendra compte de deux démarches parallèles d'analyse, en termes de patrimoine, de la gestion des espaces boisés. Les réflexions présentées ont été menées séparément par les auteurs, sur la base d'exemples pris dans des contextes géographiques dissemblables, et dans des optiques différentes.

Dans le premier cas, on adopte le point de vue des propriétaires/gestionnaires des espaces boisés. La question ici posée est celle de la gestion de patrimoines privés par des détenteurs fort divers mais qui ont en commun de jouir (avec plus ou moins de contraintes) des prérogatives du droit de propriété. Le but de l'analyse est d'apprécier l'incidence des particularités du cycle de production biologique des essences forestières sur les comportements de ces propriétaires. On s'intéresse à leurs activités dès lors qu'ils envisagent de constituer des peuplements forestiers présentant, à terme, des caractéristiques qualitatives et quantitatives données. L'usage des espaces boisés comme source de matière ligneuse y est donc privilégié et les exemples sont pris plutôt dans des zones potentiellement productives. Cette approche se situe au niveau microéconomique, dans une perspective d'économie privée s'inspirant des principes de la psychologie économique.

Dans le second cas, les travaux portent au contraire sur les rapports entre un territoire boisé et la société qui l'utilise ainsi que sur l'évolution de ces rapports au cours du temps. C'est alors le problème de la gestion du patrimoine commun d'une société ou d'un groupe qui est envisagé. Le but de l'analyse est de comprendre les logiques des différents acteurs sociaux impliqués et de saisir, en termes d'identité, d'autonomie et de stratégies d'adaptation, les représentations qu'ont ces acteurs de leurs relations avec l'espace forestier. Ce sont les usages multiples des espaces boisés qui sont ici au centre de l'analyse ; les exemples sont pris dans les forêts de la région méditerranéenne et des montagnes sèches. Ces problèmes s'y posent en effet de manière très nette en raison du faible potentiel de production ligneuse de ces zones, considérées parfois comme de simples espaces naturels, mais aussi en raison de la fragilité de l'écosystème et de la forte pression touristique qui s'y exerce. Cette approche se situe au niveau mésoéconomique (territoire local) dans une perspective d'économie publique et de sociologie des organisations. Elle vise à élaborer une représentation commune aux différents acteurs concernés par les multiples usages, souvent générateurs de conflits, des espaces boisés afin de faciliter une négociation des modalités d'une nouvelle gestion en bien commun de ces espaces.

Ces deux démarches, quoique distinctes, convergent pour conclure à l'intérêt qu'il y a à poser les problèmes en termes de patrimoine. D'un point de vue épistémologique, elles s'inspirent toutes deux d'une logique systémique mettant l'accent sur la diversité des paramètres à prendre en compte et l'imbrication des relations à envisager. Elles procèdent aussi d'une démarche inductive et empirique visant à identifier un modèle pertinent sur la base de l'étude des situations concrètes plutôt qu'à partir d'hypothèses comportementales posées *a priori*.

De ce fait, et en raison de la complexité du domaine étudié (caractère encore peu artificialisé du milieu, importante variabilité des situations, ...) ainsi que des limites à l'investigation tenant, par exemple, à l'état actuel de l'appareil statistique, le présent article constitue essentiellement un état des lieux. S'il tente de faire le point sur la question de la gestion des espaces boisés envisagée sous l'angle patrimonial, il ne prétend pas aboutir à une construction achevée, ni fournir des solutions à tous les problèmes rencontrés.

LES ESPACES BOISÉS : CARACTÉRISTIQUES, USAGES ET USAGERS

Rappelons d'abord que ce que l'on nomme généralement "forêt" correspond en fait à des types d'occupation du sol aux aspects très diversifiés. Les critères retenus pour apprécier l'état forestier d'un sol en France sont précisés dans un encadré. Ils correspondent, peu ou prou, à ceux admis dans la plupart des pays disposant d'un inventaire des ressources boisées. On notera qu'ils n'ont été élaborés qu'assez récemment (mise en œuvre de l'Inventaire forestier national dans les années 60) ; leur principal objectif

est de réduire l'incertitude et la subjectivité de l'appréciation de l'état forestier d'un sol dont la délimitation précise n'est en effet guère évidente *a priori*.

LES ESPACES BOISÉS : DEFINITIONS

Sont considérées comme "formations boisées" les formations végétales qui, principalement constituées par des arbres ou arbustes appartenant à des essences forestières (les vergers autres que les châtaigneraies sont exclus), satisfont aux conditions suivantes :

- soit être constituées de tiges recensables (diamètre à 1,30 m du sol égal ou supérieur à 7,5 cm) dont le couvert apparent (projection de leurs couronnes sur le sol) est d'au moins 10 % de la surface du sol, soit présenter une densité à l'hectare d'au moins 500 jeunes tiges non recensables (plants, rejets, semis), vigoureuses, bien conformées et bien réparties ;
- avoir une surface d'au moins 5 ares, avec une largeur moyenne en cime d'au moins 15 m.

Une distinction fonctionnelle est d'abord établie entre :

- les *formations boisées de production*, espaces boisés qui n'ont pas essentiellement une fonction de protection ou d'agrément,
- et les *autres formations boisées* (protection ou agrément) qui comprennent essentiellement les forêts inexploitables car inaccessibles ou situées sur des pentes trop fortes, celles dont le rôle de protection de l'environnement interdit que des coupes y soient faites, ainsi que les espaces verts à but esthétique, récréatif et culturel.

Dans le cadre des formations boisées de production on distingue alors :

- les *forêts* : massifs boisés d'au moins 4 ha avec une largeur moyenne en cime d'au moins 25 m ;
- les *petits massifs boisés* de superficie comprise entre 5 ares et 4 ha (boqueteaux de 50 ares à 4 ha et bosquets de 5 à 50 ares) avec une largeur moyenne en cime d'au moins 15 m ;

Les éléments *linéaires* correspondent aux surfaces boisées d'une largeur en cime inférieure à 15 m.

Sont enfin distinguées les *peupleraies* : peuplements artificiels composés de peupliers cultivés, sous certaines conditions de structure et de densité.

Les *landes* (landes, friches et terrains vacants non cultivés et non entretenus régulièrement pour le pâturage) peuvent aussi être rattachées au champ de l'analyse proposée dans cet article dans la mesure où, en l'absence de mise en culture ou construction (ce qui est le cas pour la plus grande partie d'entre elles), leur destination finale sera, sous nos climats, l'état boisé.

Source : d'après l'Inventaire forestier national.

Au-delà de leur intérêt pour évaluer, dans un cadre objectif et constant, l'état du patrimoine forestier, les définitions des formations boisées rappelées ici appellent un bref commentaire. On peut en effet remarquer que le classement d'un sol dans la catégorie "surface boisée" repose en premier

lieu exclusivement sur le constat, à un moment donné, des caractéristiques physiques de la portion de territoire considérée. Les définitions de base ne préjugent en aucune manière, implicite ou explicite (sauf dans le cas des peupleraies), des activités qui ont contribué à créer cet état ou des usages dont il est, ou pourrait être, le support. Cela constitue une différence

LES ESPACES BOISÉS : REPÉRAGE STATISTIQUE (I)
SUPERFICIES, MORCELLEMENT

1 - Importance actuelle

* Forêts et petits massifs :	13 900 000 ha
dont : + formations de production :	13 300 000 ha
dont : — forêts :	12 600 000 ha
— petits massifs :	700 000 ha
+ autres formations boisées:	600 000 ha
* Peupleraies en plein :	150 000 ha
* Eléments linéaires : 900 000 km soit environ	900 000 ha
* Landes et friches :	3 300 000 ha

(dont 60 % en zone méditerranéenne)

2 - Importance passée et évolution

* Surface boisée en 1800 :	environ 8 000 000 ha
* Surface boisée en 1900 :	environ 10 000 000 ha
* Augmentation de l'ordre de 40 % depuis le début du siècle	

**3 - Répartition des forêts et petits massifs
selon la nature juridique du propriétaire**

* Surface boisée domaniale :	10 %
* Autres surfaces boisées soumises au régime forestier (essentiellement communales) :	16 %
* Surfaces boisées non soumises (essentiellement privées) :	74 %

**4 - Morcellement foncier (propriété forestière non soumise ;
en pourcentage de la surface)**

* Propriétés :		* Ensembles d'un seul tenant :	
— de moins de 4 ha	25 %	— de moins de 4 ha	48 %
— de 4 à 25 ha	30 %	— de 4 à 25 ha	24 %
— de 25 à 100 ha	20 %	— de plus de 25 ha	28 %
— de plus de 100 ha	25 %		

5 - Surface moyenne des unités de gestion

* Forêts domaniales :	1 000 ha
* Autres forêts publiques :	200 ha
* Forêts privées (ensemble) :	3 ha
* Forêts privées de plus de 4 ha :	18 ha

Sources :

- Inventaire forestier national,
- Office National des Forêts,
- Enquête statistique sur les structures économiques de la sylviculture (SCEES),
- Enquêtes annuelles de branche exploitation forestière (SCEES).

notable par rapport à d'autres modes d'occupation du sol, notamment le territoire agricole (1). Pour cette raison, et aussi du fait de la très grande variété d'états possibles, la dénomination d'espace boisé paraît préférable à celle de forêt, souvent entendue dans un sens plus restrictif.

Ainsi considérés, les espaces boisés apparaissent comme un mode d'occupation du sol ne correspondant pas à un objectif unique prédéterminé. En terme de patrimoine, ils pourraient être rattachés à la catégorie des actifs "discrétionnaires" au sens de Katona (Dhonte, 1972), c'est-à-dire non assujettis *a priori* à une mission spécifique. Ce sont, en effet, des écosystèmes très divers qui peuvent fournir à l'homme des biens et services multiples, dont la présentation détaillée est largement développée dans de nombreuses publications (2). Nous nous bornerons ici à en donner un résumé succinct dans le tableau 1.

Tableau 1.
Biens et services pouvant
être fournis par
les espaces boisés

	Catégories de biens et services	Valeur marchande* unitaire/globale
1 - Biens		
11 - Végétaux	<ul style="list-style-type: none"> * <i>Bois</i> - matériau en structure - matériau en fibres - énergie * <i>Liège, écorce, résine...</i> * <i>Branchages et feuillages</i> * <i>Fruits, baies, herbes et plantes diverses</i> 	<ul style="list-style-type: none"> forte/ importante moyenne/ importante moyenne/ faible moyenne/ faible faible/ faible faible/ faible
12 - Animaux	<ul style="list-style-type: none"> * <i>Gibier</i> * <i>Cheptel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> moyenne/ importante moyenne/ moyenne
13 - Sol : réserve foncière		forte/ moyenne
2 - Services		
21 - Directs	<ul style="list-style-type: none"> * <i>"Aménités" : paysage, loisirs.. (sauf chasse)</i> * <i>Support culturel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> nulle/ nulle nulle/ nulle
22 - Indirects	<ul style="list-style-type: none"> * <i>"Ecologiques" (pédogénèse, érosion, eaux...)</i> * <i>Réservoir génétique</i> 	<ul style="list-style-type: none"> nulle/ nulle nulle/ nulle

* Il s'agit d'un essai, assez arbitraire, d'appréciation du degré d'insertion dans la sphère marchande des divers biens et services que peuvent fournir les espaces boisés dans le contexte actuel des pays d'Europe Occidentale.

(1) Pour lequel on parle, par exemple, de terres "labourables", de surfaces "pâturées", de "cultures" permanentes, où de nombreuses définitions font référence à un usage plus ou moins précis et où les nomenclatures sont beaucoup plus fines.

(2) Voir, par exemple : Bourrelier (P.H.), Diethrich (R.), 1989, p. 525 et sq. ; INSEE, 1986, p. 217.

LES ESPACES BOISÉS : REPÉRAGE STATISTIQUE (II)
PEUPLEMENTS, PRODUCTION

6 - Structures élémentaires des peuplements (niveau placette)
 en pourcentage de la surface totale

* Futaie feuillue :	18 %	* Futaie résineuse :	32 %
* Mélange futaie feuillue/taillis :	27 %	* Mélange futaie résineuse/taillis :	5 %
* Taillis et divers :	18 %		
* Total feuillu :	63 %	* Total résineux :	37 %

7 - Principaux types de peuplements (niveau massif)
 en pourcentage de la surface totale

* Futaie feuillue :	8 %
* Futaie résineuse :	24 %
* Mélange futaie/taillis :	31 %
* Taillis simple :	18 %
* Boisements marginaux (a) :	19 %

8 - Conditions d'exploitation (en pourcentage de la surface totale)

* Pente du sol inférieure à 30 % :	77 %
<i>dont</i> : distance (b) inférieure à 500 m	58 %
<i>distance supérieure à 500 m</i>	19 %
* Pente du sol supérieure à 30 % :	23 %
<i>dont</i> : distance inférieure à 200 m	13 %
<i>distance supérieure à 200 m</i>	10 %

9 - Volumes et production (forêts et petits massifs de production)

* Capital sur pied	1 800 millions de m ³
<i>dont</i> : feuillus	61 %
résineux	39 %
* Accroissement biologique du capital sur pied	67 millions de m ³ / an
<i>dont</i> : feuillus	53 %
résineux	47 %
* Récolte commerciale moyenne (1977/1987)	
de bois industriels	28 millions de m ³ / an
<i>dont</i> : feuillus	46 %
résineux	54 %
* Récolte de bois de chauffage	
pour l'autoconsommation	10 à 15 millions de m ³ / an

10 - Valeur de la production commercialisée (en Francs 1988)

* Valeur moyenne annuelle "sur pied" (1975/1985)	8,3 milliards
<i>soit environ 595 F/ha / an</i>	
* Valeur moyenne annuelle "bord de route" (1976/1986)	11,52 milliards
<i>soit environ 820 F/ha / an</i>	
<i>soit environ le trentième de la production agricole totale (livraisons) ou le quinzième de la production agricole par ha.</i>	

(a) Il s'agit de peuplements à très faible valeur économique sur le plan de la production de bois (peuplements très clairs, très morcelés, arbres de qualité médiocre, difficultés d'exploitation ...). L'ensemble taillis et boisements marginaux représente de 60 à 75 % de la surface boisée dans les départements de la zone méditerranéenne.

(b) Il s'agit de la distance à la route accessible aux camions la plus proche.

Sources : cf. encadré précédent.

Des usages multiples

Selon le contexte économique et social, ces différents biens et services sont utilisés par l'homme à des degrés variables. Face à une ressource forestière limitée, les divers usages des espaces boisés se révèlent parfois complémentaires, mais souvent incompatibles. Ils nécessitent du moins d'être exercés chacun à l'intérieur de certaines limites, pour ne pas hypothéquer l'ensemble des usages potentiels dans un avenir plus ou moins lointain. C'est évidemment le cas de l'usage des espaces boisés comme réserve foncière pour le défrichement, dans un but agricole ou urbain, qui détruit totalement l'état boisé et supprime donc tous les autres biens et services potentiels liés à cet état. C'est aussi le cas de l'utilisation des espaces forestiers pour des cultures temporaires et le pâturage des animaux domestiques, dont l'excès peut conduire à une dégradation importante de la couverture végétale et des sols, comme cela a été (et est encore parfois) le cas dans la zone méditerranéenne. De même, une trop forte densité de gibier peut, sinon détruire, du moins rendre difficile la conservation du patrimoine boisé.

Des prélèvements non contrôlés et non limités de matière ligneuse, au-delà de la capacité de croissance des peuplements, peuvent conduire également à un épuisement de la ressource. Toutefois, un niveau minimum d'exploitation des bois est souvent utile pour préserver l'état sanitaire et assurer le renouvellement des peuplements. La recherche d'un accroissement des rendements de la production de bois suppose la mise en œuvre de méthodes plus ou moins artificialisées pouvant avoir des effets réducteurs sur la diversité génétique et écologique et limitant l'attrait paysager.

Inversement, le souci de maintenir une couverture végétale apte à jouer son rôle écologique de protection des sols et de régulation des régimes hydriques peut, dans certaines situations pédo-climatiques, limiter très sensiblement les possibilités d'exploitation de la matière ligneuse. Enfin un usage intense des espaces boisés comme lieux de loisirs vient souvent perturber l'écosystème et parfois en compromettre la pérennité.

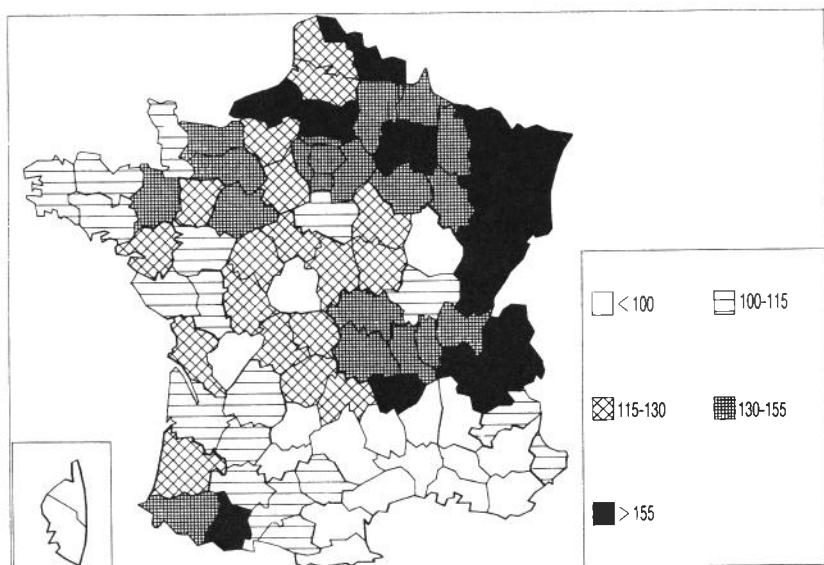
Une grande diversité d'acteurs

Ces exemples montrent bien que l'enjeu de la gestion des espaces boisés est d'arbitrer, à différents niveaux, entre leurs divers usages possibles et de fixer des limites à leurs intensités respectives. Ces usages sont défendus par des acteurs économiques ou des groupes sociaux qui en sont les bénéficiaires privilégiés. A la diversité des usages correspond alors une diversité des usagers qui ont des représentations souvent fort divergentes d'un même espace, ainsi que des mobiles et des moyens très dissemblables. Il peut s'ensuivre des conflits de représentations débouchant parfois sur des conflits de pouvoir qui ne favorisent guère une gestion efficace de la ressource.

De plus, l'implication de ces divers acteurs est variable. Pour certains d'entre eux, l'espace forestier est d'abord le support d'une activité économique génératrice de revenus, directs ou indirects, plus ou moins réguliers et importants. Ainsi, des acteurs intervenant dans la "filière-bois": pro-

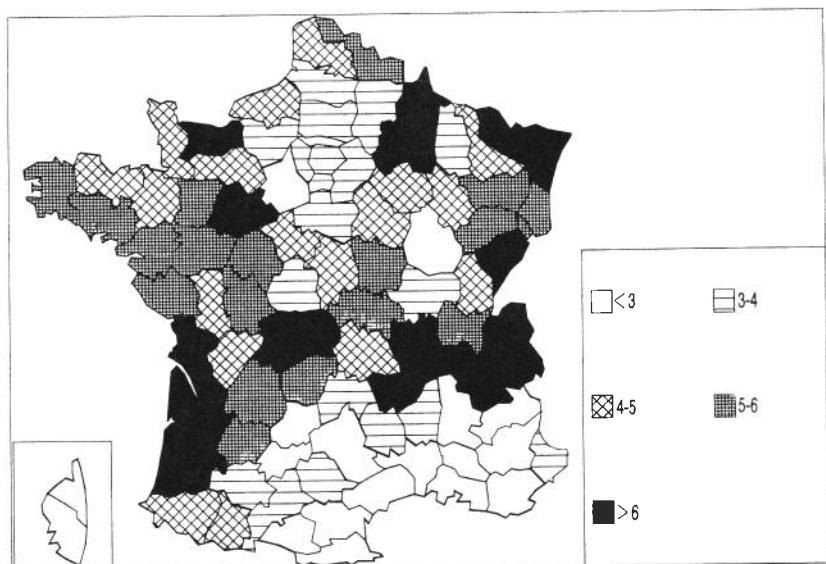
priétaires forestiers privés ou publics, agents des services administratifs et des organismes de développement, agents de l'exploitation et de la transformation des bois. Il y a ensuite les acteurs pour qui les espaces boisés sont le support d'une activité productive autre que la production ligneuse (pâturage par exemple). Enfin il y a ceux pour qui ces espaces sont une source de biens de consommation domestique (bois de chauffage notamment).

Carte 1.
Capital ligneux moyen
sur pied (en m³/ha)



Source : Inventaire forestier national.

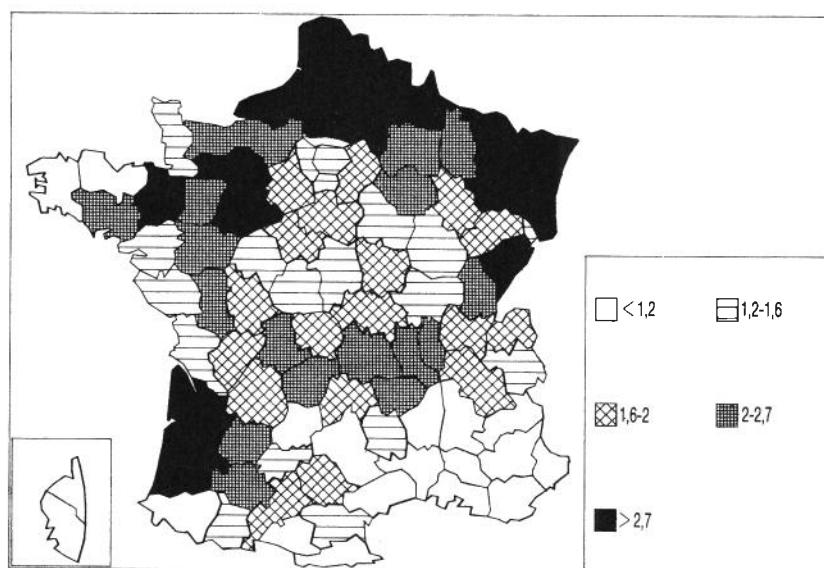
Carte 2.
Accroissement
biologique moyen
actuel (m³/ha/an)



Source : Inventaire forestier national.

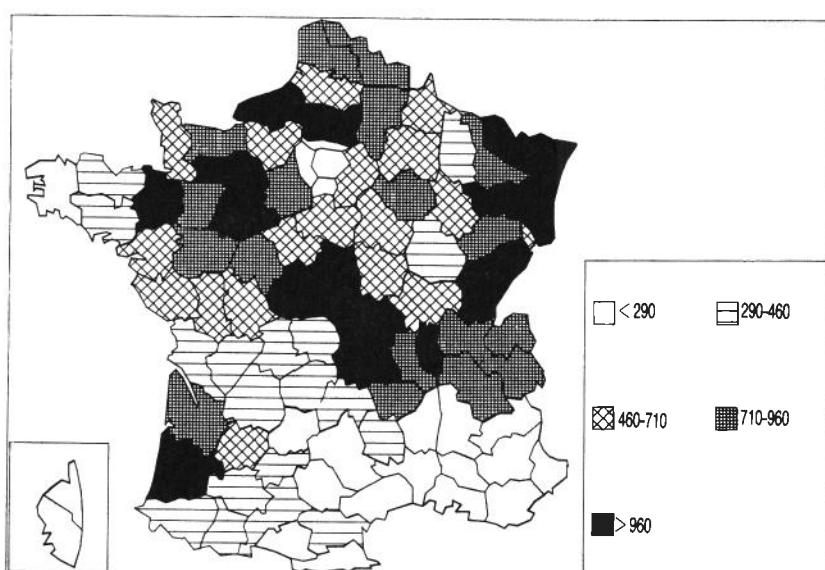
Pour d'autres, les espaces boisés sont, avant tout, le support d'une activité de loisirs, à caractère parfois onéreux (chasse) mais le plus souvent gratuit (paysage, promenade, cueillette), revêtant presque toujours une dimension hautement symbolique.

Carte 3.
Récolte moyenne de bois industriels (moyenne 1974-1984, en m³/ha/an)



Source : Enquête annuelle de branche exploitation forestière.

Carte 4.
Revenus bruts moyens de la sylviculture (bois sur pied, moyenne 1973-1983 ; en F 1988//ha/an)



Source : Enquête annuelle de branche exploitation forestière.

Parmi tous ces acteurs, le statut et le rôle des propriétaires fonciers est à distinguer dans la mesure où c'est sur eux que reposent en grande partie, dans le contexte actuel, les décisions et les charges liées à l'entretien de l'écosystème et à sa reproduction. L'existence de services non marchands importants (de type "aménités" et "écologiques") constitue pour eux autant d'externalités correspondant soit à des services rendus non rémunérés, soit à des contraintes occasionnant un surcoût de gestion. Ils sont, par ailleurs, confrontés en permanence à la contrainte du très long cycle de production biologique des essences forestières qui n'autorise pas l'obtention de revenus à court terme et qui place les activités de gestion des espaces boisés dans une perspective incertaine quant à leurs résultats. Ces contraintes sont d'autant plus sensibles que l'évolution historique, les conditions de sol et de climat et les usages passés ont conduit, dans certaines zones, à un tel état actuel que les usages marchands sont faibles, voire nuls.

La seule sanction du marché ne semble dès lors pas suffisante pour arbitrer correctement entre les différents usages possibles des espaces boisés et servir de guide à leur gestion. Selon quels critères, dans quel type d'organisation sociale et avec quelles modalités concrètes celle-ci doit-elle alors être envisagée ? Un préalable indispensable à toute réponse nous semble être d'analyser précisément les logiques des différents acteurs face aux contraintes qu'ils subissent et aux objectifs poursuivis.

Un bilan exhaustif des problèmes que soulève aujourd'hui la gestion des espaces boisés s'avère très délicat à réaliser. Cette difficulté provient d'abord de la grande diversité des situations rencontrées, eu égard à l'état actuel de ces espaces, à leurs potentialités ou au niveau d'utilisation marchande et de revenus (comme l'illustrent, partiellement, les cartes 1 à 4). Elle provient aussi de la relative imprécision des données statistiques concernant les activités de gestion forestière et les usages des espaces boisés. L'importance des usages non marchands, l'aspect souvent secondaire de la gestion forestière dans les préoccupations et les revenus de nombreux agents, le caractère encore peu artificialisé du milieu et la complexité des systèmes à appréhender, sont autant de facteurs limitant une mesure précise des phénomènes.

Deux approches du problème

Rappelons ici deux constats qui sont au départ de nos problématiques.

Dans le premier cas, pour la production de bois, il est clair que, malgré des investissements importants, réalisés notamment depuis 1945, une grande partie de la ressource est encore gérée et exploitée de façon très peu intensive (peuplements inadaptés aux besoins, coupes non réalisées, structures de gestion et de commercialisation inadéquates). Certes les surfaces boisées sont en nette extension et les éléments partiels dont on dispose montrent que le capital sur pied augmente sensiblement au cours des ans. L'accroissement continu du déficit du commerce extérieur en bois et produits dérivés n'est que partiellement imputable à la ressource forestière et met aussi en cause la capacité de l'appareil industriel de transformation ; il laisse cependant penser que des améliorations sensibles de la production et

de l'offre de bois peuvent être recherchées dans la perspective d'un approvisionnement industriel compétitif compatible avec le renouvellement de la ressource. Les moyens à mettre en œuvre à cette fin, tant en ce qui concerne les méthodes d'aide à la décision que du point de vue des structures socio-politiques d'encadrement à envisager, supposent une meilleure connaissance des structures de la gestion forestière ainsi que des projets et des comportements des agents qui l'ont en charge.

Dans la région méditerranéenne, cadre du second cas étudié, la désstructuration des anciens systèmes agraires accompagnée d'un exode rural important a abouti à un abandon progressif de nombreux terrains qui ont été recouverts naturellement d'une végétation ligneuse évoluant vers la forêt. La disparition des anciens usages, la faible qualité moyenne du capital ligneux, et des conditions de milieu difficiles ne laissant espérer que de faibles potentialités de production de bois — et ce au prix d'investissements souvent très lourds et de risques élevés — peuvent expliquer la faiblesse des activités d'entretien et de renouvellement de la ressource que l'on y constate. D'autres usages marchands étant peu susceptibles de s'y développer, on est en présence d'espaces tombés en déshérence et offrant peu d'intérêt économique pour leurs propriétaires ou pour la population locale. Ils servent essentiellement de support à des usages sociaux divers et souvent antagonistes, qui sont le fait d'acteurs urbains ayant peu de liens avec le territoire qu'ils utilisent, ou bien encore ils font l'objet d'un usage pastoral extensif. Tout ceci rend ces espaces vulnérables en les exposant à des incendies préjudiciables aussi bien aux usages actuels qu'à la sauvegarde à long terme de la ressource. La mise en œuvre de procédures de gestion plus concertées et plus soucieuses du long terme suppose que l'on analyse les logiques des divers acteurs impliqués.

PATRIMOINE ET APPROCHE PATRIMONIALE

Définir un concept de patrimoine est chose très malaisée. Ce terme revêt en effet des acceptations très différentes et fait l'objet d'interprétations et de traitements très divers selon les champs disciplinaires et les problématiques dans lesquels ils s'insère. Aussi, paraît-il "difficile d'aborder l'analyse du patrimoine avec la prétention universaliste des paradigmes fondateurs", d'autant plus qu'en outre une difficulté de "l'analyse économique du patrimoine réside dans le psychologisme inhérent de comportement que l'on prête aux agents économiques en la matière", et que "la diversité des pratiques, celle des motivations et des mécanismes plus ou moins conscients en jeu rendent plus difficile l'élaboration et l'imposition d'un modèle" (INRA ESR-Plan, 1986, p. 10).

Sans doute, les différents courants de l'analyse économique, ainsi que d'autres disciplines, telles que l'anthropologie juridique et la sociologie, se sont efforcés, assez récemment d'ailleurs, d'élaborer des définitions. Force est cependant de constater que le vocabulaire est encore fluctuant et les références théoriques loin d'être stabilisées. Dès lors, il ne s'agit pas ici de faire un inventaire des théories en présence concernant la catégorie de

patrimoine. Les différents modèles élaborés pour en expliquer l'accumulation, la composition et la répartition ne seront pas non plus détaillés. Nous nous limiterons dans cet article à mettre en évidence les principales composantes du concept de patrimoine afin de juger de son adéquation aux problèmes posés par la gestion des espaces boisés.

On rappellera d'abord que le terme de patrimoine sert à désigner "un bien qui vient du père et de la mère ; le bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, considéré comme l'héritage transmis par les ancêtres" (Larousse). Cette première approche, pour élémentaire qu'elle soit, contient cependant la plupart des notions que recouvre le concept de patrimoine : c'est un stock qui est approprié, sous une forme ou une autre, et transmis entre des générations différentes au sein de groupes sociaux plus ou moins élargis.

Une telle définition n'éclaire cependant pas sur la valeur à attribuer à ce stock ni sur l'enjeu qu'il représente pour son titulaire et donc sur les modalités qui président à son élaboration, son utilisation et sa transmission, c'est-à-dire sur les comportements relatifs à sa gestion.

Aussi, dans un premier temps, se préoccupe-t-on d'abord de préciser les éléments qui composent le patrimoine d'une unité. Ainsi, dans le cadre de la comptabilité nationale, "le patrimoine d'une unité (individu, ménage, famille, entreprise, organisme administratif, nation, ...) peut être défini de la manière la plus générale comme l'ensemble à un moment donné de ses actifs diminué de l'ensemble de ses passifs" (INSEE, 1980). Il est composé de "catégories complexes d'actifs (...), assortis de droits multiformes (...) qui présentent une valeur monétaire tournée vers le passée (...) ou anticipant le futur" (INSEE, 1980). Cette formulation correspond, le plus souvent, à celle actuellement admise en économie, où la notion de patrimoine doit être restreinte "pour tenter de la saisir avec plus de précision" (Babeau, Strauss-Kahn, 1977). Elle est orientée vers la détermination des éléments du patrimoine et leur évaluation moins à une époque donnée servant de base à des comparaisons entre unités détentrices et à des tests d'hypothèses de comportements de gestion. Notons cependant que dans le cas du patrimoine naturel, l'évaluation des actifs est, eu égard à leurs caractéristiques, physique et non monétaire (INSEE, 1986).

Dans une autre optique, l'accent peut être mis plutôt sur l'enjeu que représente le patrimoine pour son titulaire. On considère alors que "le patrimoine est un bien susceptible (moyennant une gestion adéquate) de conserver dans le futur des potentialités d'adaptation à des usages non prévisibles dans le présent" (Montgolfier, Bertier, 1980). Plus que le problème de la mesure des actifs, c'est ici le rôle du patrimoine comme assurance pour son titulaire dans un avenir incertain qui est souligné.

Enfin dans une perspective plus socio-politique et anthropologique, on pourra considérer qu'"un patrimoine est un ensemble d'éléments matériels et immatériels qui concourent à sauvegarder l'autonomie et l'identité de leur titulaire et son adaptation au cours du temps dans un univers variant" (Ollagnon, cité dans Montgolfier, Bertier, 1980). Le concept s'élargit alors

à la prise en compte de l'ensemble des paramètres qui structurent la personnalité du titulaire, dont beaucoup sont immatériels et, en tout cas, échappent à la sphère marchande.

Caractéristiques du concept de patrimoine

Mais au-delà de la recherche d'une définition formelle, toujours plus ou moins réductrice, d'un concept aussi multiforme, il semble plus important de dégager les principales idées qui le structurent. Elles peuvent, à notre sens, être regroupées autour de quatre notions principales.

Le patrimoine a d'abord le caractère d'un stock. Il représente le résultat, à un moment donné, d'une accumulation réalisée au cours d'un temps plus ou moins long. Ce stock est généralement composé d'éléments souvent hétérogènes ayant leurs caractéristiques propres et pouvant donner lieu à des emplois variés. Il évolue d'abord sous l'effet d'un ensemble "de flux positifs qui viennent augmenter le stock et de flux négatifs qui le diminuent" (Strauss-Kahn, 1977). Les flux négatifs sont essentiellement dus aux activités de consommation dont le stock peut faire, à chaque instant, l'objet. Les flux positifs ont généralement un caractère d'épargne dans la mesure où il s'agit de dépenses imputées sur une consommation immédiate et effectuées pour renouveler le stock en vue d'une consommation future. Le stock évolue aussi du fait d'arbitrages internes et de facteurs externes qui modifient sa composition et/ou son importance. Cette première caractéristique soulève le problème de la mesure du stock considéré et des flux auxquels il donne lieu : quels éléments appréhender ? Quels critères ou unités de mesure retenir ? Elle pose également la question de l'arbitrage nécessaire entre l'importance relative des flux positifs et négatifs.

Le concept de patrimoine suggère ensuite une problématique d'allocation des ressources intertemporelle et même, souvent, intergénérationnelle. L'arbitrage entre l'utilisation actuelle des ressources que peut procurer le stock et les dépenses liées à son renouvellement se situe dans une perspective à long terme. Il suppose de la part des acteurs réalisant, aujourd'hui, les choix de gestion du stock une part d'altruisme dans leurs motivations. Si une partie du patrimoine peut, en effet, être consacrée aux besoins futurs (prévus ou non) de son gestionnaire actuel, une autre peut correspondre au souci de transmettre des biens utiles à ses successeurs. Les activités de gestion du patrimoine se situent à un triple croisement : consommation immédiate, consommation différée du titulaire actuel et transmission aux héritiers. Comment, dès lors, vont se déterminer les attitudes des agents face aux tensions issues de cette confrontation d'objectifs. A cet égard, le long terme qui sous-tend la plupart des choix de gestion du patrimoine soulève la question des critères à prendre en compte pour guider des décisions portant sur un avenir lointain et un environnement variant : quelles valeurs du stock à long terme ? pour quels usages ? quelles préférences des générations futures ? quel critère d'arbitrage intertemporel ?

En troisième lieu, le concept de patrimoine suppose également un rapport d'appropriation entre un élément et un (des) titulaire(s). A la diversité de nature des titulaires et des actifs, se superpose une grande

diversité de modes d'appropriation. Certains d'entre eux reposent sur une base juridique. Le plus évident, et le plus complet, est le droit de propriété, mais il existe de nombreux autres modes d'exercice d'un pouvoir sur un bien, codifiés dans le cadre de règles juridiques (usufruit, droits de servitude, concession, ...). Au-delà de ces rapports d'appropriation formalisés, il existe en outre bien d'autres manières de détenir, hors toute relation contractuelle, un droit sur un élément de patrimoine. C'est, par exemple, l'ensemble des droits d'usage de biens considérés comme collectifs qui est ici visé : droit de jouir d'un paysage, de se promener, en respectant certaines réglementations. Par ailleurs, un actif donné peut être détenu par un seul individu et c'est alors un bien privé. Il peut aussi être destiné à l'usage de tous et il s'agit d'un bien public. Il peut enfin être l'objet de droits de la part de plusieurs titulaires et entrer alors dans la catégorie des biens communs. Ces diverses relations d'appropriation délimitent, en fin de compte, un système complexe, variable selon l'époque et le lieu et plus ou moins formalisé, de relations entre des unités et des actifs.

L'analyse du patrimoine repose enfin sur la notion de relation patrimoniale qui existe entre l'élément considéré et son titulaire. Les différents actifs qui composent le patrimoine ont, certes, chacun selon ses caractéristiques propres, un domaine d'usages possibles. Mais l'appréciation de ces usages n'a de sens que dans le cadre d'un état donné des connaissances, de la technologie, des mentalités, de l'organisation sociale. Bien plus, dans un contexte social donné, le rôle que joue un élément de patrimoine pour son titulaire engage personnellement celui-ci et dépend fortement de sa situation, de ses aspirations, de sa stratégie. Il est en outre très lié à sa position par rapport aux autres actifs. Aussi convient-il, pour analyser les activités de gestion dont les divers actifs sont l'objet, de se demander en quoi ils sont des biens pour leur titulaire, quel sens ils ont pour lui, quelle place ils occupent dans son patrimoine global. Ceci paraît d'autant plus nécessaire que l'élément considéré présente un vaste champ d'usages potentiels.

Quelle rationalité des acteurs ?

Ce point de vue soulève la question de la rationalité des acteurs dans leurs choix de gestion du patrimoine. A cet égard, face à la multiplicité des ressorts qui sous-tendent toute activité en la matière, le postulat d'une rationalité optimisante ne semble pas approprié. Pour notre part, nous considérons plutôt ici que les acteurs recherchent un résultat satisfaisant, ou même une zone de résultats satisfaisants, correspondant à un état de moindre tension, ce qui ne les empêche pas d'avoir des comportements sinon rationnels, du moins cohérents. Dans un état donné d'information et devant la complexité du monde réel, l'hypothèse qui est faite est que les acteurs suivent une rationalité procédurale (Simon, 1983), c'est-à-dire qu'ils choisissent une solution leur apportant une satisfaction suffisante dans un champ des possibles aussi voisin que faire se peut des solutions qu'ils ont déjà expérimentées. Le processus de décision s'opère alors de manière séquentielle en fonction de la perception qu'ont les acteurs des caractéristiques de l'élément considéré et du projet qu'ils poursuivent.

Il n'est certes pas question ici de nier l'influence de paramètres strictement économiques dans la gestion du patrimoine et de considérer que

seules des passions guident les comportements. Les critères économiques de coût et de revenu, par exemple, fondent en grande partie les plans des titulaires. Toutefois, les choix qui en découlent ne sont pas réductibles au résultat du calcul formel auquel ils peuvent donner lieu. C'est surtout le cas lorsque l'élément de patrimoine considéré est complexe et présente de grandes imprécisions dans l'estimation des valeurs de flux et de stocks correspondant à des usages dont beaucoup échappent en outre à une évaluation monétaire directe.

Ainsi caractérisé, le concept de patrimoine met en jeu un ensemble d'éléments interdépendants, emprunte à différents courants d'analyse et à diverses disciplines, et revêt ainsi un caractère systémique. C'est dans cette optique qu'a été développée la méthode d'analyse de la gestion des ressources naturelles qualifiée "d'approche patrimoniale". Elle "vise la mise sur pied (...) d'un dispositif de gestion négociée dans le but d'organiser la prise en charge et l'usage multiple actuels d'un patrimoine et sa transmission aux générations futures" (Godard, Ollagnon, 1989, p. 104). Pour cela, elle se propose d'une part de "saisir les problèmes affectant les ressources (...) dans une perspective dynamique et prospective", d'autre part de "saisir les perceptions et les logiques sous-jacentes aux pratiques actuelles des divers acteurs afin de cerner les critères qui structurent leurs comportements" (Godard, Ollagnon, 1989).

C'est la démarche qui est appliquée ici de façon empirique dans les deux cas envisagés : décrire les caractéristiques du milieu dans lequel interviennent les agents, les contraintes qu'il induit, puis envisager leurs comportements et stratégies afin de déterminer comment la grille de lecture d'une analyse en terme de patrimoine permet de percevoir la gestion des espaces boisés.

GESTION DE PATRIMOINES PRIVÉS POUR LA PRODUCTION DE BOIS

Une ressource produite

Lorsque l'on s'intéresse aux espaces boisés comme source de matière ligneuse pour la transformation industrielle, voire pour certains usages domestiques, il est clair que, dans la plupart des cas et dans les conditions de relative rareté de l'Europe occidentale, ils ne sont plus depuis long-temps strictement assimilables à des ressources naturelles au sens classique des théories économiques.

La quantité et la qualité des bois disponibles ainsi que leur plus ou moins grande accessibilité dépendent fortement, au-delà des potentialités du milieu naturel, d'une activité humaine de production. Même si les apports annuels en capital et en travail peuvent paraître faibles, par comparaison avec d'autres activités de production, ils n'en sont pas moins essentiels pour renouveler, entretenir et modeler un état boisé présentant certaines caractéristiques. La conservation et l'amélioration des capacités productives de ces terrains reposent alors de façon importante sur les

investissements consacrés à leur gestion. C'est là l'objet de la sylviculture définie non comme processus technique mais comme activité économique.

Certes, sous nos climats, un état boisé s'installe le plus souvent spontanément à plus ou moins brève échéance en l'absence de toute intervention humaine s'il n'y a aucun autre usage du sol. C'est le phénomène des "accrus naturels" qui représente, estime-t-on, près de la moitié de l'extension de la surface boisée observée en France depuis le début du siècle⁽³⁾. Mais les formations boisées issues de ce processus naturel sont peu en rapport avec les besoins de la demande. Les essences constitutives ne sont, en général, pas les plus recherchées, leurs qualités technologiques sont globalement très médiocres. En serait-il autrement que la pression de la demande épouserait sans doute rapidement les ressources ainsi renouvelées.

Des travaux, souvent très onéreux, visant à faciliter le renouvellement de la ressource, à améliorer sa productivité, à augmenter ses qualités technologiques, mais aussi à favoriser son accessibilité, sont alors nécessaires. Sans doute l'intensité de la gestion sylvicole varie-t-elle selon les lieux et les époques. Depuis le simple encadrement des processus naturels — telle l'organisation du prélèvement de certaines tiges judicieusement choisies dans le temps et dans l'espace, qui se pratique dans l'aménagement forestier traditionnel —, jusqu'à la mise en œuvre de méthodes de sylviculture intensive avec façons culturales poussées (labour, plantation artificielle d'essences génétiquement améliorées, fertilisation, élagage) et artificialisation du milieu, la gamme des modèles de gestion sylvicole est très étendue.

Quoiqu'il en soit, dès lors que l'objectif poursuivi n'est pas seulement d'obtenir une couverture plus ou moins arborée du sol, mais de disposer à terme d'un stock de matériel végétal répondant à des exigences plus ou moins précises de nature et de dimension, une dépense minimale en moyens de production est indispensable.

Notons ici qu'aujourd'hui on ne considère plus la terre agricole comme le bien naturel non produit de la théorie classique, mais que "par son activité, l'exploitant agricole détruit la fertilité foncière, comme tout autre service producteur. Une dépense spécifique de moyens de production rétablit la terre dans sa capacité productive. L'entreprise est partagée en deux sous-ensembles : l'entreprise-marchande qui produit les marchandises et le fonds-entreprise qui élabore le capital foncier." (Barthelemy, 1981).

Même s'il faut rester prudent en raison de la grande différence de nature et d'usages entre terre agricole et forêt et de la nette dissemblance des structures de production correspondantes, un certain parallèle peut être envisagé : l'exploitant forestier, producteur des marchandises que sont les bois exploités (abattus et façonnés) détruit le capital forestier que le propriétaire forestier (sylviculteur) est chargé, moyennant des coûts de gestion, de rétablir.

⁽³⁾ Environ 2 des 4 millions d'hectares d'accroissement des surfaces boisées entre 1900 et 1980.

Le rôle essentiel des propriétaires fonciers

Les espaces boisés sont, comme tous les biens fonciers, appropriés soit par des ménages, soit par des personnes morales qu'elles soient de droit privé ou public. Dans le cas des ressources forestières françaises, la répartition de la surface est sensiblement la suivante :

- 10 % appartiennent à l'Etat (domaine privé de l'Etat) et sont gérés par l'Office national des forêts (établissement public à caractère industriel et commercial) qui peut être comparé dans ce cas à un usufruitier,
- 20 % appartiennent à des collectivités locales (essentiellement des communes), 80 % étant soumis au régime forestier dont la mise en œuvre est assurée par l'Office national des forêts qui peut être ici assimilé à un expert prestataire de service,
- 53 % appartiennent à des ménages, dont le chef, dans 30 % des cas, est agriculteur, dans 30 % des cas retraité et dans seulement 3 % des cas, sylviculteur (i.e. pour lequel la sylviculture constitue l'activité principale, c'est-à-dire l'activité qui procure la plus grande part du revenu),
- 8 % sont sous forme d'indivision ou de copropriétés,
- les 9 % restant appartiennent à des personnes morales de droit privé (diverses sociétés civiles ou commerciales), qui sont à 40 % des groupements forestiers.

La répartition du foncier forestier est assez différente de celle du foncier agricole, en raison notamment du poids du secteur public qui regroupe près du tiers de la ressource. On soulignera aussi l'assez faible proportion (d'ailleurs en diminution) des agriculteurs qui ne détiennent que 15 % de la surface boisée totale (contre 55 % de la SAU) et le poids, relativement fort par rapport à la population totale, des retraités. Cette dernière caractéristique, qui est aussi celle d'autres biens fonciers non bâtis (SAU en faire-valoir indirect par exemple), est le résultat du mode de transmission principal de la propriété forestière par héritage qui se traduit aussi, plus généralement, par un âge élevé de la population des individus ou des ménages propriétaires forestiers (près de 60 ans en moyenne, 1 % seulement de la surface boisée des personnes physiques appartenant à des propriétaires de 40 ans ou moins, 40 % à des propriétaires de 70 ans ou plus).

On relèvera enfin le caractère très marginal des propriétaires privés pour qui la gestion forestière constitue la principale activité rémunératrice. Même si l'on englobe ceux pour qui la sylviculture constitue une source notable de revenus à titre secondaire, seule une faible fraction de la ressource est concernée : au total moins de 8 % de la surface boisée privée et environ 45 000 unités de gestion sur les quelques 3 700 000 que l'on peut aujourd'hui estimer (SCEES, 1987). Dans la très grande majorité des cas, la gestion des ressources forestières privées relève donc d'agents pour qui elle ne représente qu'une faible partie des revenus et des activités⁽⁴⁾. Ceci n'est

⁽⁴⁾ La quantité de travail (hors travail de direction) des propriétaires est estimée en moyenne à 11 jours par propriété et par an pour 45 % de la surface boisée appartenant à des personnes physiques, à laquelle s'ajoutent 10 jours par propriété et par an de travail d'aides familiaux pour 18 % de la surface (SCEES 1987).

d'ailleurs guère étonnant quand on considère tant la faible dimension moyenne des propriétés forestières privées (voir encadré) due au morcellement que le faible rendement monétaire annuel moyen par hectare des surfaces boisées⁽⁵⁾.

La caractérisation des structures foncières et des agents détenteurs du foncier boisé revêt pour l'analyse de la gestion forestière une particulière importance. Contrairement au secteur agricole où, à la structure foncière, se superpose une structure d'exploitation, souvent différente, et qui est au centre des processus de production du capital foncier et des biens marchands, c'est directement sur les propriétaires fonciers que repose le renouvellement et l'entretien des ressources boisées. La gestion des ressources forestières est en effet généralement, en France, le fait d'agents économiques distincts. Dans la plupart des cas (environ 80 % de la production commercialisée), le propriétaire forestier vend le bois sur pied à un exploitant forestier, souvent intégré à l'aval (scierie notamment). La vente de bois façonné (propriétaire-exploitant commercialisant des bois abattus par sa propre main-d'œuvre ou par des entreprises) reste encore assez limitée et n'est systématique que dans quelques cas particuliers (départements du Nord-Est pour la forêt publique par exemple). Toutefois, même dans ce mode de commercialisation du bois⁽⁶⁾, c'est exclusivement le propriétaire foncier qui produit la ressource. Il est rarissime en revanche que les travaux d'entretien et de renouvellement du capital ligneux incombent à un exploitant qui ne soit pas propriétaire à un titre ou à un autre.

L'unité économique de production de la ressource boisée est alors strictement équivalente à l'unité de propriété, et les structures économiques de gestion forestière sont calquées sur les structures foncières : propriété du ménage ou de la personne morale en forêt privée, propriété de la commune en forêt communale, propriété de l'Etat en forêt domaniale. Comprendre les déterminants et les mécanismes de la gestion des espaces boisés et de l'offre de bois, en vue de mettre en œuvre des procédures d'amélioration de la production, repose donc sur l'analyse des comportements des propriétaires forestiers, en les considérant dans leur diversité, et en tenant compte des objectifs qu'ils assignent à leurs espaces boisés.

L'incontournable problème du temps

Quelle que soit leur nature, la principale contrainte pour les gestionnaires de forêts tient bien sûr à la temporalité qui domine toutes les activités dans ce domaine. Dès qu'ils se proposent d'intervenir sur des peuplements dans l'optique de maintenir ou constituer un état boisé pré-

⁽⁵⁾ Au prix moyen actuel des bois vendus sur pied (environ 300 F/m³, toutes essences, toutes catégories) et sur la base du rendement matière moyen actuel de la forêt française (environ 2 m³/ha/an), un revenu brut sensiblement équivalent au SMIC nécessiterait une surface de propriété de 100 ha.

⁽⁶⁾ Plus répandu dans certains pays européens (Allemagne fédérale par exemple), où le propriétaire foncier est aussi un producteur de biens marchands, mais dont il ne s'agit pas ici de présenter un bilan des avantages et des inconvénients (à ce sujet, voir par exemple Badré, 1984).

sentant telles ou telles caractéristiques, la durée séparant la mise en œuvre d'une décision de gestion et l'obtention d'un résultat se chiffre toujours en décennies et dépasse parfois le siècle. Il est clair qu'une telle contrainte de nature biologique, qu'il paraît presque impossible (sauf cas très particuliers et marginaux telles certaines cultures de taillis, plus proches d'un mode de production agricole que forestier) de réduire significativement ou de contourner malgré les progrès techniques, a des conséquences importantes sur les comportements des différents acteurs.

Prendre une décision en matière de production est en effet extrêmement délicat en raison de la difficulté de définir formellement, de percevoir clairement et *a fortiori* de mesurer précisément en termes monétaires le résultat que l'on peut attendre d'une action donnée :

— parce qu'à un horizon toujours très lointain, l'incertitude est totale quant aux usages (aussi bien des espaces que des produits) qui prévaudront à très long terme et que les usages actuels ne peuvent guère éclairer raisonnablement sur ceux-ci ;

— parce que sur une aussi longue durée, le stock ligneux est exposé à de très nombreux risques, biologiques (insectes, maladies), climatiques et météorologiques (tornades, gel) ou accidentels (incendies) qui peuvent, en peu de temps, réduire à néant ou du moins fortement compromettre les investissements consentis et les années d'attente ;

— parce qu'enfin, même plus ou moins artificialisé, l'objet des activités de gestion forestière reste un écosystème complexe et fragile dont l'amélioration est toujours très lente et les dégradations parfois irréversibles.

Les moyens disponibles variant bien sûr sensiblement selon les acteurs concernés, la contrainte de temps est perçue différemment selon les agents et les actions envisagées, de telle sorte que les réponses apportées sont diverses. Il n'en reste pas moins que, par nature, toute action de production de la ressource forestière impose au décideur d'envisager un horizon qui dépasse sa propre existence, c'est-à-dire d'avoir une vision intergénérationnelle des conséquences de ses choix. La logique qui sous-tend, consciemment ou non, les comportements des acteurs de la gestion des espaces boisés se rattachent alors clairement à une problématique patrimoniale. Dès l'instant que l'affectation du sol à une production forestière n'est pas remise en cause et hormis les cas de pure spéculation foncière, ils doivent en effet inscrire l'ensemble de leurs activités⁽⁷⁾ dans la perspective d'un état boisé dont les usages concerneront généralement leurs héritiers. Il s'agit alors pour eux d'arbitrer entre l'utilisation du stock pour la satisfaction de besoins personnels, souvent exogènes, à court et moyen terme et le maintien, l'amélioration ou la constitution, par les investissements opportuns, d'un capital. Les résultats de cet arbitrage dépendront notamment du degré d'altruisme intergénérationnel dont les divers agents feront preuve. Inversement d'ailleurs, leurs possibilités d'intervention et les projets qu'ils peuvent concevoir sont fortement conditionnés par l'état

⁽⁷⁾ Investissements de création ou d'amélioration du capital producteur et de l'infrastructure, mais aussi coupes de bois qui, tout en correspondant à des recettes, présentent aussi le caractère de travaux cultureaux conditionnant, par leur nature et leur importance, les caractéristiques des peuplements futurs.

du stock qu'ils détiennent et donc par les activités qu'ont déployées les générations précédentes. Même dans les cas, d'ailleurs assez rares, où la taille de l'unité de gestion et la structure des peuplements permettent l'obtention durable de revenus élevés et réguliers, la question des choix de gestion par rapport à un avenir très lointain reste posée : doit-on ou non modifier la structure existante (modification des essences, du terme de l'exploitation) ?

Ainsi, quelles que soient les caractéristiques initiales du stock dont ils disposent, les gestionnaires d'espaces boisés doivent effectuer des choix multiples. Ceux-ci portent notamment sur l'essence (ou les essences) qu'il convient d'installer ou de favoriser. Ce premier choix s'effectue sur la base de l'état initial, de l'adaptation au milieu et de la sensibilité à divers aléas naturels. Mais il se fonde aussi sur le rendement supposé et la qualité et la valeur des produits que chaque essence est susceptible de fournir dans plusieurs décennies. Les problèmes de choix portent ensuite sur les modalités de conduite des peuplements : régime sylvicole et terme d'exploitation, intensité des façons culturelles du sol et des peuplements (labour, plantation artificielle, fertilisation, élagage, intensité et nature des coupes). Là encore, la décision repose sur un arbitrage entre des niveaux d'investissements ou de revenus à court terme plus ou moins élevés et l'obtention, à un horizon lointain, de quantités et de qualités de produits destinés à la consommation de générations futures.

De toute façon, la durée du processus de production forestière est telle qu'il y a dissociation totale entre les décisions de production de la ressource et les décisions d'offre de bois : on récolte ce que les investissements des générations précédentes ont produit, on module son prélèvement et on réalise des travaux pour produire du bois que les générations futures récolteront.

Quels comportements de gestion ?

La contrainte fondamentale pour la production de bois étant ainsi rappelée, peut-on analyser les réactions des gestionnaires face à elle ? Comme cela a été signalé plus haut à propos des caractéristiques des espaces boisés, il n'existe que peu de données précises sur la question. Quelques indications sur les orientations de la gestion forestière par les principaux acteurs de celle-ci peuvent cependant être présentées.

Ainsi, en forêt domaniale, la réponse au problème du très long terme peut s'analyser comme étant de type éthique et normatif. L'objectif explicite de la gestion forestière est de "maintenir la forêt apte à remplir, de façon pérenne, ses multiples fonctions, en améliorant, chaque fois que c'est possible, ses capacités à le faire" (ONF, 1980). Le souci d'assurer une gestion en fonction d'objectifs à très long terme, visant à "maximiser durablement le revenu moyen annuel net de la forêt" (*ibid.*), se traduit par des choix sylvicoles précis parmi lesquels ceux concourant au renouvellement de la ressource sont prioritaires. L'objectif général est le traitement en futaie régulière équilibrée de tous les massifs le permettant afin de fournir le "volume maximum de matériau bois et, dans ce volume, une proportion maximum de bois d'œuvre de qualité" (*ibid.*). Les orientations techniques

qui en découlent sont axées autour de quelques grands principes : régénération le plus souvent naturelle par coupes progressives, recherche de l'équilibre des classes d'âge dans chaque unité de gestion en fonction d'un terme d'exploitation déterminé de façon précise et sur la base du maximum d'accroissement moyen en volume (souvent plus du siècle), éclaircies sélectives au profit des meilleures tiges. La mise en œuvre d'une telle sylviculture, au caractère très écologique et patrimonial et où les préoccupations de rendement économique semblent peu présentes, est certes facilitée par l'état du stock hérité du passé, l'importance du domaine et la nature du gestionnaire. Les contraintes du court terme (équilibre du budget, exploitation nécessaire suite à des aléas climatiques, ...) viennent cependant moduler les programmes prévus.

A priori, les mêmes principes sont applicables dans les forêts de collectivités locales relevant du régime forestier. Leur application se heurte toutefois à un stock initial moins adapté à l'objectif poursuivi qu'en forêt domaniale. Les peuplements de taillis sous futaie y sont en effet très nombreux en raison des anciens modes de gestion de nombre de forêts communales (présence simultanée de taillis fournissant du bois de chauffage et de futaie fournissant du bois de construction). La transformation, toujours très longue, de tels peuplements en futaie ne peut s'opérer qu'en tenant compte des exigences de court et moyen terme des collectivités propriétaires, concernant le maintien d'un apport suffisant et continu au budget communal (opérations sylvicoles d'amélioration à long terme ne devant pas réduire sensiblement les coupes à court terme) et les besoins de la population locale en bois de chauffage.

Dans le cas enfin de la forêt privée, la situation est beaucoup plus compliquée : hétérogénéité des acteurs, rareté de l'information. Cependant, les analyses menées sur ce sujet montrent que l'on ne comprend bien les activités de gestion (travaux sylvicoles, coupes de bois, mais aussi achats et ventes de parcelles boisées) qu'en les rapportant à la situation globale des ménages titulaires. Différentes figures de patrimoines forestiers (typologie élaborée sur la base des caractéristiques du propriétaire d'une part, de la propriété de l'autre ; cf. Normandin, 1987) ont ainsi été mises en évidence et des types d'activités de gestion ont pu leur être associés. Pour certains (grands patrimoines familiaux), il s'agit d'abord d'une gestion "dynastique" visant à conserver, voire à accroître (achats de parcelles boisées) le patrimoine foncier plus qu'à augmenter le rendement des peuplements (peu de travaux de type "productiviste"). Pour d'autres (groupements forestiers, sylviculteurs), le souci d'améliorer le rendement économique (notamment en réduisant l'horizon d'exploitation autant que faire se peut) se combine avec la nécessaire optique de long terme. Pour beaucoup (petites propriétés boisées de ruraux), ce patrimoine est avant tout le support d'activités de "cueillette" à des fins domestiques (bois de chauffage) ou une réserve destinée à couvrir une dépense imprévue (patrimoine de sécurité). C'est ainsi que plus de la moitié des agriculteurs disposant de surfaces boisées considèrent celles-ci comme une source d'approvisionnement pour l'exploitation, et près du tiers comme une réserve de capital (foncier ou monétaire) (SCEES, 1980). Pour de nombreux petits propriétaires ne résidant pas à proximité des parcelles héritées, le reboise-

ment a constitué une alternative jugée fiscalement et financièrement intéressante pour valoriser, suite à la déprise agricole, le patrimoine foncier familial (Normandin, Thevenet, 1981). Dans bien des cas enfin, la propriété forestière constitue un lieu de loisir et même un élément de positionnement social. Le poids des structures familiales et sociales (nombre d'enfants, objectifs de ceux-ci, catégorie sociale), la diversité des stratégies de transmission du patrimoine forestier (égalitaire ou inégalitaire, regroupante ou dispersante) et leur influence sur la gestion des propriétés boisées ont ainsi pu être mis en évidence (Lebailly, Pierzo, 1984).

Certes, les informations sont encore trop peu précises (et les acteurs peu aptes et/ou peu enclins à les fournir) pour analyser finement les comportements de gestion en forêt privée et des investigations supplémentaires sont nécessaires. Il semble cependant que la rationalité économique des agents concernés n'est pas, même dans le cas de modèles sylvicoles intensifs (au demeurant assez peu développés), réductible à une rationalité purement financière de rendement. Des considérations souvent plus qualitatives que quantitatives d'usage, de sécurité, voire affectives, et qui replacent les bois dans le patrimoine total du titulaire, entrent fréquemment en ligne de compte lors des choix de gestion. Le souci de transmettre un capital dont on espère qu'il conservera une certaine valeur est un objectif très largement répandu. Encore faut-il que l'information sur les diverses possibilités techniques offertes soit facilement accessible, que les acteurs soient disposés à l'acquérir et que le contexte biologique, économique et social local laisse espérer un résultat satisfaisant en contrepartie des frais engagés.

GESTION D'UN PATRIMOINE BOISÉ COMMUN EN ZONE MÉDITERRANÉENNE

La déstructuration des modes de gestion traditionnels

Dans les régions de la France non méditerranéenne, la distinction binaire entre forêt et non-forêt est assez facile à faire. Au contraire, dans les régions méditerranéennes, les espaces boisés se présentent sous des aspects très divers dont la caractérisation est délicate et la frontière avec d'autres modes d'utilisation du sol floue. Il existait en effet traditionnellement dans ces régions une distinction ternaire entre *ager*, *saltus* et *silva*. L'*ager* correspondait aux portions du territoire régulièrement cultivées, soit selon un assoulement céréales-jachères, soit selon une "culture mixte" associant plantes pérennes (vignes, oliviers, amandiers ...) et plantes annuelles. La *silva* se présentait soit sous forme de taillis feuillus (chênes verts, chênes pubescents, hêtres en montagne), soit sous forme de futaines résineuses (pins surtout). Enfin, le *saltus* était un espace intermédiaire, à la fois forestier, pâtré et cultivé temporairement sous forme d'essarts. Aujourd'hui, le *saltus*, ainsi que les parties abandonnées de l'*ager*, sont transfor-

més en maquis et garrigues plus ou moins boisés, qui évoluent spontanément vers la forêt, sauf quand des incendies viennent rajeunir l'écosystème.

Le contexte économique et social de ces régions a été très profondément bouleversé depuis plusieurs décennies, entraînant des modifications radicales dans les modes de gestion. L'approche patrimoniale vise à analyser ces transformations, et à envisager des solutions aux problèmes de gestion actuels.

A l'ère pré-industrielle, prévalaient des modes de gestion relativement autarciques et unitaires. Ils étaient autarciques en ce sens que la majeure partie des ressources consommées au niveau du village, ou du petit pays constitué par un bourg et les villages environnants, étaient produites sur place (ressources alimentaires, matériaux de construction, matières premières pour l'artisanat local). Seuls quelques produits impossibles à produire sur place (métaux, sel), ou à forte valeur pour un faible poids (produits de luxe), étaient importés de régions parfois lointaines. Ils étaient unitaires en ce sens que la nécessité d'utiliser au mieux toutes les ressources locales avait conduit, à travers un processus séculaire d'apprentissage par essais et erreurs, à des procédés techniques et à des procédures de gestion souvent très complexes, intégrant fortement les différents usages potentiels d'un même ensemble de ressources naturelles.

Ces systèmes autarciques-unitaires étaient particulièrement complexes dans les zones soumises à de fortes contraintes naturelles : risques d'érosion importants, période de sécheresse estivale prolongée. Ils correspondaient alors à des formes de gestion en bien commun des ressources naturelles régies par un ensemble de droits d'usage et d'obligations d'entretien. Cette organisation sociale constituait une gestion patrimoniale, soucieuse d'assurer la reproductibilité à long terme de ces ressources et de leurs multiples utilisations. Chacun des acteurs sociaux contribuait, par son action quotidienne, à la mise en œuvre de cette gestion en bien commun.

A l'ère industrielle, le développement des transports, l'ouverture des marchés, la mise en concurrence des productions des différentes régions d'un même pays, voire du monde, vinrent profondément perturber, et généralement détruire ces systèmes. Ainsi la concurrence des grandes régions céréalierées élimina la production de blé des terres pauvres des montagnes méditerranéennes, les laines australes firent disparaître les moutons lainiers, les salaires offerts dans les régions industrielles, en France ou à l'étranger, provoquèrent un exode rural massif. Cette déstructuration radicale des modes de gestion pré-industriels de l'espace rural aboutit aujourd'hui à des situations diversifiées. Nous allons en évoquer quelques-unes.

Des espaces en déshérence : le cas des Alpes du Sud

Dans les Alpes du Sud, la mutation fut précoce, et commença dès la seconde moitié du XIX^e siècle (Bazin, 1986). L'impossibilité pour les productions locales, notamment céréalierées, de résister à la concurrence des régions de grande production amena les agriculteurs à ne conserver

parmi les productions anciennes, que celles qui étaient le moins exposées. C'est ainsi que la région se spécialisa dans l'élevage ovin. Cependant cet élevage changea complètement d'objectif. Ses produits traditionnellement les plus valorisés étaient le fumier (les troupeaux pâturent dans le *saltus* et séjournant sur les plus riches terres de l'*ager*, opéraient par l'intermédiaire du fumier un transfert de fertilité de celui-là vers celui-ci) et la laine. La nouvelle production valorisée fut l'agneau de boucherie, ou "agneau de Sisteron". Cet élevage a pour ressources essentielles le foin des prairies irriguées et le parcours extensif des espaces plus ou moins boisés qui occupent la place du *saltus* ou de l'*ager* abandonné. Mais il est lui-même en régression et le pâturage n'est, en général, pas assez intensif pour maintenir à un niveau constant les ressources fourragères : l'espace est de plus en plus recolonisé par des végétaux ligneux qui limitent progressivement ces ressources.

Dans cette région, quelques cultures industrielles (plantes tinctoriales, plantes à parfums) eurent leur heure de gloire. Mais, après quelques années ou décennies de production très rentable, elles déclinèrent, éliminées par la concurrence des produits de substitution industriels. Aujourd'hui, à côté de l'élevage ovin, une des principales cultures qui subsiste est celle des fruits de qualité, sur des zones irriguables jouissant d'un climat favorable. Mais les superficies concernées sont assez limitées.

Cette déstructuration du système agraire traditionnel s'est accompagnée d'un exode rural massif. Certains villages ont disparu. D'autres n'ont plus que 10 à 20 % de la population qu'ils avaient il y a 150 ans, et il s'agit d'une population âgée.

Parallèlement, le rôle des espaces boisés, d'ailleurs en extension, se transformait. La concurrence des combustibles fossiles et des matériaux de construction importés a réduit à presque rien les productions de bois de feu et de bois d'œuvre autrefois essentielles pour les communautés rurales. Seule se pratique aujourd'hui l'exploitation de bois de trituration destinés à la papeterie de Tarascon ; dans les meilleurs peuplements, ont lieu un nombre restreint de coupes, pour approvisionner à la marge les scieurs de l'Italie voisine. Mais seule une faible fraction de la ressource ligneuse, souvent de faible qualité, est mise en valeur. Les difficultés du milieu, les risques potentiels, le coût des travaux et la faible espérance de constituer à terme un capital ayant une certaine valeur dissuadent bon nombre de propriétaires d'envisager des opérations sylvicoles. L'usage pastoral extensif des espaces boisés est en régression. Le principal lien, voire le seul, que la population locale noue avec ces espaces est son attachement très fort à la chasse.

En même temps que se dissolvait le mode traditionnel de gestion de l'espace, apparaissait, dans certains zones, une nouvelle forme de gestion : la restauration des terrains en montagne (RTM) et la constitution de forêts de protection par une administration d'Etat, celle des Eaux et Forêts.

Il semble que, jusqu'au XVIII^e siècle, les systèmes de régulation et de gestion de l'espace montagnard sud-alpin aient à peu près bien fonctionné, ce qui n'empêchait pas, néanmoins, des catastrophes locales d'avoir par-

fois lieu (laves torrentielles, inondations ...). Pendant la première moitié du XIX^e siècle, celles-ci paraissent avoir été plus fréquentes et dévastatrices. Les causes en sont nombreuses : aléas climatiques, surexploitation agricole et pastorale liée au maximum de densité de population atteint à cette période et surtout, peut-être, déréglementation due à la Révolution. Celle-ci, en supprimant tous les anciens droits, usages et obligations qui formaient la trame de la gestion en bien commun, et en les remplaçant par le droit de propriété du Code civil, a profondément bouleversé le cadre juridique de la gestion patrimoniale de l'espace. L'abandon de certaines règles de gestion en bien commun (limitation des coupes de bois, limitation de la taille des troupeaux, obligation d'entretenir les digues, les réseaux d'écoulement des eaux, etc.) a sans doute contribué au développement rapide, à cette époque, de l'érosion et des laves et crues catastrophiques.

Pour répondre à ce problème, l'Etat a instauré un service spécialisé, chargé de lutter contre l'érosion par le reboisement et le réengazonnement des terrains et des pentes, et contre les crues par l'aménagement des torrents (digues, seuils, barrages RTM). L'action efficace de ce service à l'intérieur des périmètres RTM acquis par l'Etat, jointe aux conséquences de l'exode rural, de la déprise agricole, et du reboisement spontané des terres abandonnées, a conduit aujourd'hui à un affaiblissement considérable du risque d'érosion. Se pose alors le problème de redéfinir les missions de l'administration forestière dans une région où la forêt n'est plus productive (en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les recettes d'exploitation de l'ONF ne couvrent que 10 % de ses dépenses de gestion), et où la nécessité de la protection contre l'érosion a vu diminuer son urgence visible.

Entre temps, d'autres acteurs sont apparus : les urbains. Leurs relations avec les espaces boisés diffèrent, selon qu'ils sont touristes, résidents secondaires, randonneurs, chasseurs, skieurs, cavaliers, "motards verts", observateurs de la nature, amateurs d'espaces sauvages, etc. De nouveaux projets voient le jour qui rompent, le plus souvent, avec les activités traditionnelles de la population locale. Plus souvent ils sont "parachutés" par des particuliers ou des administrations extérieurs à la région : bases de loisirs, équipements sportifs, entreprises déconcentrées, établissements de soins ou de rééducation, autoroutes ... Ces projets ont en commun d'être chacun en cohérence avec une filière propre à laquelle il ressortit, mais de n'avoir que très peu de liens avec l'espace sur lequel il "atterrit", induisant par là des conflits de légitimité.

Est-il possible de concilier les aspirations diverses de ces urbains, et les logiques indépendantes de ces projets, avec le fonctionnement écologique et social du milieu local, afin de créer un système de gestion plus cohérent, évitant les dysfonctionnements et les conflits majeurs ? Une fonction d'intégration, créatrice de cohérence entre l'espace local d'une part, les hommes et les activités nouvelles d'autre part, serait la bienvenue. L'ONF, par ses compétences et son implantation locale, peut-il en être le support ? Faut-il imaginer autre chose ? Dans tous les cas, cette fonction permettrait de créer de nouveaux liens patrimoniaux entre un espace, en partie tombé en déshérence, et ses nouveaux titulaires.

Le problème des feux pastoraux en Corse

Dans une autre région en très forte déprise agricole, la Corse, l'approche patrimoniale éclaire une situation où se développe un symptôme très préoccupant : les incendies dus aux feux pastoraux (Montgolfier, 1985).

En Corse, comme dans les Alpes du Sud, les productions à la base de l'alimentation locale ont été éliminées par la concurrence des régions plus productives. Ont notamment été abandonnées les cultures céréaliers, ainsi que les vergers de châtaigniers qui, comme dans d'autres montagnes siliceuses méditerranéennes, fournissaient un apport glucidique important. L'exode rural a été très intense, surtout au début du XX^e siècle. Son effet a été accru par les pertes en hommes de la Première Guerre mondiale, et par l'engagement de très nombreux Corses dans l'armée et l'administration, notamment coloniales.

Des anciens systèmes de production agraires, ne subsistent plus guère aujourd'hui dans la Corse de l'intérieur que des formes d'élevage très extensif d'animaux "coureurs". Des porcs vivent en quasi-liberté dans les châtaigneraies ou les taillis abandonnés ; ils sont récupérés à la fin de l'automne pour la fabrication de charcuterie régionale. Des brebis parcourant les anciens terroirs cultivés en assolement céréales-jachères ; leur lait sert à la fabrication de roquefort ou de fromages corses.

Les caractéristiques du milieu naturel (sols siliceux et précipitations abondantes sauf en été) font que les terrains non cultivés sont très rapidement envahis par des végétaux ligneux qui constituent le maquis ; ce maquis peut lui-même évoluer plus ou moins vite vers la forêt. Ainsi l'espace se "referme" progressivement, et les ovins trouvent de moins en moins d'herbe à consommer. Une solution est de passer à un élevage d'animaux encore plus rustiques que les brebis corses, pouvant consommer une plus grande proportion de ligneux : chèvres (pour le fromage) ou vaches corses en quasi-liberté (pour la production de veaux). Ces élevages se développent effectivement. Mais la solution la plus généralement adoptée, car la moins coûteuse en capital et en travail, est la destruction du maquis par le feu, afin de favoriser la repousse de l'herbe, au moins pendant un petit nombre d'années, avant que le maquis ne se réinstalle et qu'un nouveau feu ne soit nécessaire.

Ces feux répétés entraînent une dégradation progressive de la végétation (en favorisant le développement de plantes "pyrophylles" bien adaptées au feu) et du sol (érosion). Ils prennent souvent une extension incontrôlée et dégénèrent en incendies de forêt parcourant de vastes superficies. Les pouvoirs publics cherchent donc à lutter contre les dégâts qu'ils provoquent.

L'emploi des moyens usuels de lutte contre les incendies de forêt (moyens terrestres des sapeurs-pompiers et moyens aériens, dont les Canadair) est susceptible de provoquer des effets pervers. En effet, ces moyens sont efficaces pour éteindre les feux lorsque les conditions météorologiques ne sont pas très sévères. Pour atteindre plus sûrement leur objectif, les bergers seraient donc incités à mettre le feu les jours où les

conditions de lutte sont particulièrement difficiles (vent très violent succédant à une période de forte sécheresse).

Un palliatif réside dans le développement des brûlages contrôlés : le maquis est brûlé sur une surface délimitée par des pare-feu préalablement débroussaillés, et sous la surveillance des pompiers. Ce système limite l'extension des incendies, mais pas les dégradations locales. Il est appliqué avec un certain succès dans d'autres régions où se posent des problèmes analogues (Cévennes).

Une solution beaucoup plus satisfaisante est de développer des méthodes d'élevage modernes, reposant sur la transformation de la végétation en place par broyage du maquis et fertilisation du sol, et sur le pâturage intensif des prairies naturelles ainsi créées, afin de les maintenir à un haut niveau de productivité fourragère. Ces méthodes, inaugurées par le Parc naturel régional de Corse et reprises par de nombreux organismes, ne se développent que lentement car elles supposent de nouveaux rapports patrimoniaux entre l'espace et ses utilisateurs. Or, ces rapports sont souvent très lâches, car les bergers parcourent usuellement des terrains tombés depuis plusieurs générations en indivision, voire en déshérence, bénéficiant au mieux d'autorisations orales des représentants des propriétaires.

L'enjeu de ces opérations de mise en valeur pastorale moderne d'espaces en voie de dégradation est bien un enjeu patrimonial : création de nouveaux rapports entre patrimoine et titulaires. La fonction d'intégration des projets dans leur environnement est tenue par les agents du Parc naturel et les agents du développement agricole.

Aussi s'avère-t-il judicieux d'utiliser, pour comprendre les stratégies des différents acteurs impliqués, une grille de lecture constituée de cinq concepts "patrimoniaux" :

- le concept de richesse, relatif aux biens et services que chaque acteur retire de l'élément de patrimoine considéré (en l'occurrence, les espaces, envahis par le maquis, de la Corse de l'intérieur) ;
- le concept de menace, qui se rapporte aux risques qui pèsent sur ces richesses ;
- le concept d'adaptabilité, relatif aux moyens dont chaque acteur dispose pour parer aux menaces ;
- le concept de cohérence interne, qui décrit la façon dont chaque acteur intègre son attitude vis-à-vis de l'élément de patrimoine considéré dans l'ensemble de ses stratégies d'action ;
- le concept de cohérence externe, relatif au comportement de chaque acteur vis-à-vis des autres acteurs.

Cette grille de lecture a été appliquée aux stratégies des principaux acteurs (bergers traditionnels, élus, retraités et vacanciers, propriétaires indivis, services agricoles, services forestiers, services de lutte contre l'incendie, Parc naturel régional) dans le cadre de trois scénarios : maintien du système actuel de feux non contrôlés, généralisation des brûlages contrôlés, généralisation des aménagements sylvo-pastoraux modernes. Elle a permis d'envisager comment chaque groupe d'acteurs réagirait face

à chaque scénario et de tirer des conclusions sur la faisabilité et les chances de succès de chacun. La situation actuelle est très favorable aux bergers mais dégrade fortement la ressource et provoque des conflits avec les pouvoirs publics. Les brûlages contrôlés sont sensiblement moins dégradants mais restent globalement peu satisfaisants. Ils ne sont cependant contraires — mais alors très fortement — qu'à la stratégie d'un seul acteur, le Parc naturel, qui mise sur une "repatriotionalisation" de l'espace. Les aménagements sylvo-pastoraux sont certainement plus satisfaisants à tous points de vue, mais ils se heurtent, quant à eux, aux intérêts des bergers traditionnels. Ils ne peuvent donc être développés que très progressivement.

Des espaces en voie de restructuration

Dans les deux exemples précédents, on se trouve en présence d'une évolution régressive où des relations patrimoniales fortes ont été remplacées par une déshérence partielle et où l'enjeu est de recréer des liens patrimoniaux avec de nouveaux titulaires. Dans d'autres cas, on assiste à un changement rapide des rapports de pouvoir entre les titulaires.

Ainsi, dans le centre du Portugal, qui connaît actuellement un très fort exode rural, les espaces boisés étaient jusqu'à présent surtout occupés par des pins maritimes, plantés sur de petites propriétés, et utilisés pour la résine, la papeterie ainsi que par de petites scieries locales. L'exode rural entraîne un abandon du gemmage et de l'entretien des forêts, où s'accumulent une litière et des broussailles très combustibles. De très grands incendies y ont récemment eu lieu. Bien que la régénération spontanée du pin soit en général très bonne après le feu, ces incendies sont l'occasion d'une restructuration foncière de grande ampleur. Les petites parcelles sont rachetées aux anciens propriétaires ruraux, pour constituer de grandes propriétés plantées d'eucalyptus, destinés à des usines de pâte très modernes. Grâce à leur croissance très rapide, ces plantations offrent une excellente rentabilité, et les dommages éventuels dus aux incendies y sont moindres que dans les pins. Cette évolution est déplorée par de nombreux acteurs locaux, qui souhaiteraient qu'elle soit mieux maîtrisée et organisée.

Le quart sud-ouest de la péninsule ibérique est occupé par un mode de production agro-sylvo-pastoral très original, appelé *dehesa* en Espagne et *montado* au Portugal. Dans le cadre de très grandes propriétés, utilisant de nombreux salariés agricoles, coexistent des cultures céréalières et un élevage important (bovin, ovin et porcin) sous le couvert d'une futaie claire de très grands arbres (chênes tauzins,verts et lièges), fournissant de l'ombrage, des glands, du bois et, pour certains, du liège. L'accroissement du niveau des salaires rend problématique le maintien de ce système qui requiert une main-d'œuvre importante, notamment pour la taille des arbres. Le passage à d'autres systèmes de production (Roux, 1986) paraît nécessaire, sinon l'espace risque d'être abandonné, et le développement du maquis amènera la prolifération des incendies.

Ces divers exemples illustrent comment l'approche patrimoniale, comme méthode d'étude des rapports entre un élément de patrimoine et des titulaires divers, permet, notamment par l'analyse des logiques des acteurs et de leurs stratégies d'adaptation à long terme, d'apprécier les situations dans leurs multiples dimensions et d'envisager des réponses aux problèmes posés.

CONCLUSIONS

La gestion des espaces boisés met en jeu un ensemble d'acteurs, aux moyens et aux motivations variables, qui exercent, à divers titres, une action sur un écosystème fragile et très lentement renouvelable, dont ils font des usages différents et dont ils ont des représentations souvent divergentes. Cette gestion débouche sur un processus de production dans la mesure où, dans le cadre d'un territoire limité et d'une population en forte croissance, le maintien d'un état boisé apte à satisfaire les divers besoins nécessite de la part des individus et de la collectivité de réaliser des investissements et/ou de limiter certains usages. Elle est essentiellement dominée par une très longue temporalité induite par la lenteur de la croissance des essences forestières et donc du renouvellement de la ressource.

C'est bien sûr le cas lorsque l'on se place du point de vue des détenteurs de la ressource boisée, principaux responsables de son entretien et de sa reproduction. Confrontés à un écosystème producteur de biens et services multiples qui, pour beaucoup d'entre eux, ne s'insèrent pas dans la sphère marchande actuelle, ils accordent souvent une attention particulière au bien qui constitue aujourd'hui et, espèrent-ils, dans l'avenir la source de revenus la plus notable : le bois. Ils sont alors conduits, dès lors qu'ils se préoccupent de constituer un état boisé répondant à certaines caractéristiques qualitatives et quantitatives, à envisager leurs activités de production de la ressource forestière dans une perspective temporelle qui est de l'ordre d'une vingtaine d'années dans le plus bref des cas, le plus souvent comprise entre un demi-siècle et un siècle, sinon plus. Certes, la question du temps n'est pas en soi une originalité de la gestion forestière. La quasi-totalité des processus de production de biens ou de services reposent sur des investissements dont les effets ne se traduiront que dans un futur plus ou moins lointain, revêtant par là un caractère incertain. Force est quand même d'admettre que peu d'entre eux mettent en jeu une temporalité telle que les résultats d'une action donnée et des sacrifices à court terme qu'elle suppose, ne concerneront que les générations à venir et elles seules.

C'est aussi le cas quand on se place dans le cadre d'un territoire donné, objet d'usages multiples de la part de divers acteurs. L'existence d'un équilibre entre les différents usages suppose que soient conciliées les stratégies des acteurs impliqués. Un tel équilibre s'avère nécessaire à la conservation des ressources afin de les transmettre aux générations futures. Il implique donc, de la part des divers acteurs, certains sacrifices à court terme au profit du long terme, *a fortiori* lorsqu'un territoire boisé est l'un des éléments du territoire en cause. Dans ce cas, la gestion des res-

sources forestières s'élargit en outre au sujet collectif. Les espaces boisés, éléments d'un territoire local plus vaste, s'insèrent dans la dynamique de ce territoire et fournissent de nombreux biens et services, souvent non marchands, aux divers acteurs locaux ou extérieurs concernés. Leur sauvegarde, voire leur restauration, et la mise en œuvre de méthodes de gestion leur permettant de jouer pleinement leurs divers rôles aujourd'hui et dans l'avenir, supposent, de la part de chacun des acteurs, une prise de conscience de l'enjeu que représentent ces territoires et des aspirations des autres acteurs. C'est le cas lorsque l'évolution historique et le contexte écologique, économique et social ont entraîné un processus régressif aboutissant à une déshérence partielle de ces territoires.

Patrimoine parce que ressource impliquant une vision intergénérationnelle des choix de gestion, patrimoine parce que ressource à usages potentiels multiples se situant souvent en dehors de la sphère marchande et constituant un bien commun à des groupes plus ou moins élargis d'agents, telle est la double logique d'analyse des espaces boisés que l'on s'est efforcé de présenter ici. Le concept de patrimoine, par l'idée de transmission entre les générations qu'il suggère et les arbitrages entre court et très long terme qu'il suppose, par la notion de stock d'éléments, hétérogènes mais soumis à une logique globale de gestion, qu'il contient, semble ainsi fécond pour servir de cadre de référence à la compréhension des mécanismes en cause dans la gestion forestière.

Il est traité ici dans une optique systémique. L'accent est alors mis sur l'intérêt qu'il y a à articuler au sein d'une même analyse des approches issues de divers courants et de diverses disciplines : économie, sociologie, écologie. Une attention particulière est aussi portée aux relations qu'entre tiennent les divers agents avec l'élément de patrimoine considéré. Même sous-tendues par des considérations économiques, ces relations ne peuvent être réduites exclusivement à une dimension purement marchande. Ainsi, si l'exploitation des ressources boisées peut, éventuellement, être régulée par des mécanismes de marché, il n'en va pas de même de leur production. Ce n'est qu'au regard de considérations d'altruisme intergénérationnel que l'on peut comprendre les efforts consentis aujourd'hui par de nombreux agents pour renouveler la ressource ou en limiter leurs usages.

Certes l'approche préconisée ici n'a pas la prétention de résoudre l'ensemble des problèmes posés par la gestion des ressources forestières, ni, *a fortiori*, de servir à prévoir l'avenir. Elle se veut un éclairage particulier soulignant l'intérêt d'une approche globale de la question. Son utilité pour analyser des situations concrètes et proposer des solutions a déjà pu être testée dans certains cas. Il convient maintenant de poursuivre sur cette base l'élaboration d'outils d'aide à la décision conformes aux contraintes induites par l'écosystème et aux logiques des acteurs, tout en gardant à l'esprit l'inévitale imprécision se rattachant aux comportements humains et aux activités impliquant un avenir lointain.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBOU (P.), 1976 — *Besoins et motivations économiques*. Paris, PUF, 194 p.
- BABEAU (A.), 1988 — *Le patrimoine aujourd'hui*. Paris, Nathan, 311 p.
- BABEAU (A.), STRAUSS-KAHN (D.), 1977 — *La richesse des Français. Epargne, plus-value, héritage*. Paris, PUF, 287 p.
- BADRÉ (M.), 1984 — *Forêt et marché du bois*. Paris, Hatier (Profil économie 1014) 80 p.
- BAROUCH (G.), 1989 — *La décision en miettes*. Paris, L'Harmattan, 238 p.
- BARTHELEMY (D.), 1981 — *Propriété foncière et fonds-entreprise. La production du capital foncier en agriculture*. Paris, Economica, 190 p.
- BAZIN (G.), 1986 — *Quelles perspectives pour les agricultures montagnardes*? Grignon, INRA ESR, 129 p.
- BOURRELIER (P-H.), DIETHRICH (R.), 1989 — *Le Mobile et la Planète ou L'enjeu des ressources naturelles*. Paris, Economica, 627 p.
- BUTTOUD (G.), 1979 — *Les propriétaires forestiers privés en France ; anatomie d'un groupe de pression*. Nancy, ENGREF, 521 p.
- BUTTOUD (G.), NORMANDIN (D.), 1986 — “Discussing Public Control over Private Forest Wealth Management : the French Experience”, in : *Multipurpose Agriculture and Forestry*. Proceedings of the 11th Seminar of the European Association of Agricultural Economists (Motta di Livenza e Cortina, 28 Avril-3 Mai), pp. 409-419.
- DHONTE (P.), 1972 — *L'épargne et la vie des ménages*. Paris, Les éditions de l'épargne, 166 p.
- GODARD (O.), OLLAGNON (H.), 1989 — Pour une gestion patrimoniale concertée. *Courrier du CNRS* (Dossiers scientifiques n° 72, “Recherches sur l'environnement”).
- INRA ESR, Commissariat Général du Plan, 1986 — *Patrimoine et capital en agriculture*. 198 p.
- INSEE, 1980 — Les comptes de patrimoine. Une première expérience : 1971 — 1972 — 1976. *Les collections de l'INSEE*, Série C, n° 89-90, 312 p.
- INSEE, 1986 — Les comptes de patrimoine naturel. *Les collections de l'INSEE*, Série C, n° 137-138, 552 p.
- JOUVENEL (B.) de, 1978 — Vers la forêt du XXI^e siècle. *Revue Forestière Française*, n° spécial, 152 p.

- LARRÈRE (R.), POUPARDIN (D.), 1986 — Qu'est-ce que l'économie forestière ? in *Bilan des recherches en économie forestière (première partie)*, Rungis, INRA ESR, 87 p.
- LEBAILLY (M.), PIERZO (D.), 1984 — *La forêt française : de l'élément patrimonial au facteur de production*. Université de Paris XII, IRU-Environnement, Dijon IER, 242 p.
- MERMET (L.), 1989 — *La Nature, jeu de société*. Université Paris IX Dauphine, (thèse de doctorat).
- MONTGOLFIER (J.) de, 1985 — Comment gérer la forêt méditerranéenne ? *Pour la science*, n° 96, pp. 10-21.
- MONTGOLFIER (J.) de, BERTIER (P.), 1980 — Tentatives pour poser le problème forestier en termes de patrimoine. *Revue Forestière Française*, n° spécial, "Société et Forêts", pp. 115-125.
- MONTGOLFIER (J.) de, NATALI (J.-M.), 1987 — *Le patrimoine du futur ; approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*. Paris, Economica, 248 p.
- NORMANDIN (D.), 1987 — La gestion des patrimoines forestiers privés : structures et activités. Essai de typologie sur 46 départements français. *Revue Forestière Française*, XXXIX, 5, pp. 393-408.
- NORMANDIN (D.), THÉVENET (P.), 1981 — *Quelques aspects du reboisement en Auvergne : bilan technique et approche des motivations des reboiseurs*. Nancy, INRA ENGREF, 96 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORêTS, 1980 — *Gestion et aménagement des forêts soumises au régime forestier*, Paris, 32 p.
- ROUX (B.) ET ALII, 1986 — *Supervivencia de la Sierra Norte de Sevilla*. Madrid, Min. Agricultura, Pesca y Alimentacion, 376 p.
- SCEES, 1980 — Enquête sur les activités sylvicoles des exploitations agricoles en 1977 (EASEA, 77), *Collections de statistique agricole*, Etude n° 181, janvier, 69 p.
- SCEES, 1987 — La propriété forestière privée. *Collections de statistique agricole*, Etude n° 268, 104 p.
- STRAUSS-KAHN (D.), 1977 — *Economie de la famille et accumulation patrimoniale*. Paris, Cujas, 303 p.